



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Procuration 2

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire

.....

Date de la convocation : 8/04/2026

Date d'affichage de la convocation : 8/04/2026

Date d'affichage de la délibération : 20/04/2026

Étaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYSSES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, Mme LATGER Lucie, MR LERAN Jean-Philippe, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : Mr BECAÏS Anthony a donné procuration à Mme MOËNNARD Charlotte, Mme CHANSAREL Frédérique a donné procuration à Mr PARIS Benjamin

Mme Florence JEULIN-CARREY a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-57 Création d'un poste d'adjoint administratif non titulaire, non permanent, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir remplir les fonctions d'agent coordinateur de l'espace de vie sociale La Source ;

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

La création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 juin 2027

Cet agent assurera des fonctions d'agent coordinateur de l'espace de vie sociale La Source à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La délibération est adoptée à :

19

--

--

- VOIX POUR
- ABSTENTION
- VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 16 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Florence JEULIN-CARREY

La Maire,  
Marion RIVOIRE

